

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

**EFFECTIF LEGAL : 44**  
-----

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 30.11.2022  
Convocation faite  
Le 14.12.2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 20 décembre 2022**  
-----

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt décembre à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** Mme Virginie ROGISSART, M. Eric GUERINY, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à Mme Isabelle FABRE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M<sup>mes</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine GUMEZ.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération  
N°2022-12-223**

**Décision Modificative n°1  
sur le Budget Annexe  
Locations Immobilières**

Vu sa délibération n°2022-04-075 du 05 avril 2022, approuvant le Budget Primitif Annexe Locations Mobilières 2022,

Considérant la nécessité de pouvoir ajuster les crédits entre les sections et les comptes, en fonction des dépenses, recettes réalisées et restant à réaliser cette année,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 19 décembre 2022,

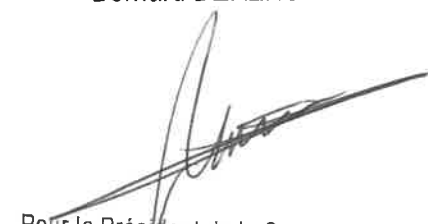
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** la Décision Modificative n°1 sur le Budget Annexe Locations Mobilières pour 2022 de la Communauté, présentée comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>			<b>Chapitre 70 : Produits des services, domaine et ventes diverses</b>		
c/60632 : Fournitures de petit équipement	500,00	-90,00	c/7083 : Locations diverses	12 000,00	-2 000,00
c/61558 : Autres biens mobiliers	3 000,00	-1 500,00	<b>Chapitre 73 : Impôts et taxes</b>		
c/6355 : Taxes impôts sur les véhicules	1 500,00	800,00	c/7328 : Autres fiscalités reversées	2 600,00	-2 600,00
<b>Chapitre 66 : Charges financières</b>			<b>Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations</b>		
c/661121 : ICNE de l'exercice N	1 250,88	700,00	c/74751 : GFP de rattachement	54 156,76	4 600,00
<b>Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budgétaires</b>					
c/6817 : Dot. aux prov. pour dépré. des actifs circulants	0,00	90,00			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

  
Pour le Président de la Communauté  
de Communes Ardenne Rives de Meuse  
Le Deuxième Vice-Président  
Jean-Pol DEVRESSE